



Compte-rendu du Bureau Directeur du lundi 20 septembre 2021 à 19h00 (visioconférence)

PV adopté et publié le 23/11/2021.

Présents : Gérard GALLO, Danielle GILET, Alexis HUAULMÉ, Claire LAHAIE, Julien LAHAIE, Serge LARCHER, Stéphane MOREAU, Anne RÉMOND.

Excusés : Dominique PÉARD, Jérôme PORTIER, Corinne VERMEIL.

Invités : Michel HOUDBINE (représentant CA FF HANDBALL), Jean-Christophe KNOCKAERT, Jean-Philippe SOMMEREISEN.

Début de la réunion à 19h00.

1. Pacte de développement

Ce pacte comporte plusieurs volets : PPF, arbitrage, service aux clubs. Il s'arrêtera en 2025.

Quelle répartition pour 2021 ? Il n'y a pas de cahier des charges pour répartir les sommes.

Alexis propose une répartition entre les 5 comités et la Ligue, sauf pour l'arbitrage porté uniquement par la Ligue, de la façon suivante :

PROPOSITION RÉPARTITION PACTE DE DÉVELOPPEMENT 2021						
	PPF Féminin 2021	PPF Masculin 2021	Arbitrage 2021	Service aux clubs 2021	Proposition répartition 2021	Montant total 2020
Montant fédéral total	23 618,00 €	14 960,00 €	24 000,00 €	40 605,00 €	103 183,00 €	114 274,00 €
Ligue Handball PDLL	3 936,33 €	2 493,33 €	24 000,00 €	6 767,50 €	37 197,17 €	40 870,00 €
Comité 44	3 936,33 €	2 493,33 €		6 767,50 €	13 197,17 €	12 681,00 €
Comité 49	3 936,33 €	2 493,33 €		6 767,50 €	13 197,17 €	15 181,00 €
Comité 53	3 936,33 €	2 493,33 €		6 767,50 €	13 197,17 €	15 181,00 €
Comité 72	3 936,33 €	2 493,33 €		6 767,50 €	13 197,17 €	15 181,00 €
Comité 85	3 936,33 €	2 493,33 €		6 767,50 €	13 197,17 €	15 181,00 €

Serge indique que le service aux clubs était auparavant réparti entre les 5 comités uniquement.

Danielle, Gérard et Michel sont d'accord avec ce principe de répartition.

Le projet sera présenté en comité directeur. Le versement des sommes sera effectué en deux virements égaux.



2. Contrat territorial individualisé

La différence avec le pacte de développement n'est pas évidente. La note d'orientation de la FFHB sera transmise aux territoires d'ici une dizaine de jours.

Quels critères individuels par territoire ?

Part variable et part fixe ?

Phasage : d'ici fin septembre, note d'orientation à recevoir de la Fédération. D'ici novembre, définition de notre CTI, pour signature en décembre.

Serge : il va falloir faire attention à l'aspect « critères », car cela nous a porté préjudice lors de la précédente mandature. Ce planning paraît serré.

Alexis a travaillé sur une note de cadrage proposée ci-après :

Note de cadrage Contrat Territorial Individualisé Territoire de Handball des Pays de la Loire

Calendrier de mise en œuvre :

Entre le 20 et 30 septembre 2021 : transmission de la note d'orientation fédérale de la part du pôle performance de la FF HANDBALL.

La Ligue propose une trame pour chacune des entités pour travailler sur un document commun.

Entre le 30 septembre et le 22 octobre 2021 : travail au sein des différentes entités (Ligue et comités) pour définir la feuille de route prévue au sein du territoire sur la thématique concernée, en fonction de la note d'orientation fédérale.

Au plus tard le mercredi 27 octobre 2021 : transmission des feuilles de route départementales et régionales pour compilation de l'ensemble des éléments.

Entre le 1^{er} et le 12 novembre 2021 : convocation d'un « Conseil des Territoires » – Présidents de Ligue (ou son représentant) et Présidents des Comités Départementaux (ou leurs représentants) pour partage des différentes feuilles de route.

Entre le 15 novembre et le 30 novembre : écriture du contrat territorial avec les différents comités techniques territoriaux.

Début décembre 2021 : signature politique du Contrat Territorial Individualisé avec la FF HANDBALL

Organisation du pilotage :

Pilotage politique :

Présidents et/ou représentants des différentes entités territoriales.

Pilotage technique :

Élu référent de thématique, possibilité d'être accompagné de cadres techniques ou agents de développement du territoire concerné.



Proposition d'organisation statutaire de validation :

Validation des feuilles de route départementales et régionales : Validation par les Conseils d'administration et/ou le Comité Directeur.

Validation du Contrat Territorial Individualisé : Par le conseil d'administration pour l'ensemble des comités et, pour finir, par le conseil d'administration de la Ligue de Handball des Pays de la Loire (représentation de l'ensemble des entités).

Une rencontre semestrielle de suivi et d'échanges organisée avec la FFHANDBALL et le Pôle de Performance Social pendant l'ensemble de la durée du contrat, à savoir 2022-2025.

Michel souligne que nous avons déjà des pistes de rédaction dans notre programme.

Aspect politique et aspect technique.

Validation par les CA de comités, et validation finale par le CA de Ligue.

Qui le fait ? Julien propose une trame commune pour simplifier. Serge explique qu'un cadre technique avait effectué le défrichage lors de l'ancien Pacte de Développement. Gérard indique qu'il faut chiffrer les éléments. Le prochain CD est le 18 octobre, donc on ne peut pas valider la note de cadrage en CD pour un rendu le 22 octobre.

3. Questions diverses

Gérard : Demande d'avoir accès aux licences de la Mayenne pour championnat mixte et convention.

Sections Sportives :

Comment encadrons-nous et gérons-nous les Sections Sportives de la Ligue ?

Un joueur du 53 est formé dans le 72 mais joue dans le 53. Les clubs sarthois financent les joueurs des autres départements. Ceci est un exemple et peut se retrouver sur d'autres territoires.

Section sportive collège : un club finance pour des clubs potentiellement concurrents.

Alexis : De qui est la responsabilité des sections sportives ? Un débat doit être mené sur la structure qui doit porter la section.

Michel doit prendre en charge la mise en place d'une réunion sur ce sujet et un retour sera fait lors du prochain BD le 15 novembre 2021.

Ressenti des clubs du 49 :

Réunion organisée par le Comité 49 avec les Présidents de club du 49 : en règle générale, le retour des clubs est que ce n'est pas toujours simple, mais ça se passe bien dans l'ensemble.

Sanitaire :

Le dernier Conseil des territoires a permis de voir que la situation à date du sport français est catastrophique, grosses pertes de licenciés.



Handball : Augmentation du nombre de licenciés, seul sport en France ! 7 000 licenciés en plus sur l'ensemble du territoire français à la même date.

Pass sport :

2 % des personnes éligibles ont utilisé ce pass.

Les clubs (dirigeants bénévoles) ne savent pas utiliser le pass, trop compliqué à mettre en œuvre.

Gérard : Les efforts de la FFHB, Ligue et Comité ont permis d'avoir des licenciés.

Dotation :

Plein d'animations avec les dotations proposées par les instances, ce qui est une très bonne chose.

Fin de la réunion à 21h30.

Julien LAHAIE
Secrétaire Général

Alexis HUAULMÉ
Président